





## Comptes de programme du numéro d'entreprise

Un numéro de compte de programme comprend trois parties :

- un **numéro d'entreprise** (NE) de neuf chiffres pour identifier l'entreprise;
- un **identificateur de programme** de deux lettres pour identifier le compte de programme;
- un **numéro de référence** de quatre chiffres pour identifier chaque compte de l'entreprise pour un type de programme.

## Liste des identificateurs de programme acceptés

Vous pouvez **seulement** utiliser les identificateurs de programme suivants sur ce formulaire :

- CT redevance sur les combustibles
- RC impôt sur le revenu des sociétés
- RD droits d'accise
- RE taxe d'accise
- RG droit pour la sécurité des passagers du transport aérien
- RM importations/exportations (accès en ligne non disponible)
- RN taxe d'accise sur les primes d'assurance
- RP comptes de retenues sur la paie
- RR organisme de bienfaisance enregistré
- RT taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) et la taxe de vente du Québec (TVQ)
- RZ déclarations de renseignements : T5, T5007, T5008, T5013, T5018, CELI, ALAL – Allocations aux locataires âgés pour le logement, T2202 – Certificat pour frais de scolarité et d'inscription, reçus de cotisation REER, placements non admissibles REER et FERR, RPAC – Régime de pension agréé collectif, Partie XVIII – Échange international de renseignements sur les comptes financiers, Partie XIX – Échange international de renseignements sur les comptes financiers
- SL droit d'exportation de produits de bois d'œuvre